

Prime de precarité apres 2 CDD

Par jack503, le 04/02/2013 à 01:24

bonjour , voilà je sors de 2 cdd(1 de 8 mois et un autre de 4 mois)et maintenant plutot que de me prendre en cdi mon employeur me propose un Contrat de professionnalisation de 6 mois ! primo en a t il le droit ?

secundo, puisqu'il s'agit d'un nouveau type de contrat doit il me payer les congés payés et la prime de précarité?

lui compte me payer que les congés payés mais pas la prime de précarité!!

merci d'avance de vos reponses